



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclisme

Question écrite n° 66191

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur l'avenir du cyclisme sur piste. Effectivement, ce sport a toujours permis à notre pays de se distinguer en remportant de multiples médailles olympiques et mondiales. À trois ans des Jeux olympiques, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de promouvoir ce sport.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée des sports est attentive et vigilante au rayonnement de la France sur la scène internationale. À ce titre, le cyclisme et sa déclinaison sur piste a tout particulièrement retenu son attention. Le 19 octobre 2009, la ministre a assisté à la présentation du futur centre national de cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines. Cet équipement à vocation nationale sera le premier vélodrome couvert en région parisienne depuis la destruction du Vel'd'Hiv. Ce vélodrome pourra accueillir 5 000 personnes. Il sera doté de la première piste au monde de 250 mètres de long sur 8 mètres de large, avec un rayon constant de 23 mètres. Le projet prévoit également la réalisation de la première piste couverte de BMX en Europe, une résidence hôtelière ainsi qu'un restaurant pour accueillir les sportifs de haut niveau et leurs entraîneurs. La Fédération française de cyclisme (FFC), actuellement installée à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), établira son siège social dans ce bâtiment. L'État, via le Centre national pour le développement du sport (CNDS), financera cette infrastructure avec un apport de 13,36 millions d'euros. Cet investissement exceptionnel de l'État s'explique par la qualité des installations. La réunion d'un vélodrome et d'une piste BMX de ce niveau sera unique au monde. Ensemble, ils pourront accueillir des compétitions internationales comme des épreuves olympiques ou des championnats du monde. Ces compétitions, nous ne voulons d'ailleurs pas seulement les organiser. Nous voulons aussi les gagner. Pour cela, le sport français doit être compétitif. La construction du vélodrome et de la piste de BMX est, à cet égard, essentielle pour l'avenir du cyclisme français. Celui-ci est évidemment déjà compétitif. Nos cyclistes ont remporté quinze médailles olympiques lors des trois derniers jeux Olympiques d'été, dont huit en or. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos acquis. D'autres pays augmentent leurs efforts dans le cyclisme sur piste, le VTT, le BMX. Il est donc essentiel que la France investisse, dès maintenant, pour conserver son avance. Le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines offrira un outil de travail remarquable à la FFC et à ses coureurs. Il aura ainsi, à terme, des effets très concrets sur le nombre de médailles olympiques remportées par la France. Il sera aussi un lieu d'entraînement formidable pour les jeunes talents d'Île-de-France (qui bénéficieront de nombreux créneaux horaires réservés). En outre, le partenariat noué avec la FFC, dans le cadre de la convention d'objectifs 2009, a permis au ministère des sports de soutenir la filière « piste » de haut niveau à une hauteur de plus de 1,35 million d'euros, contribuant ainsi aux très bonnes performances de cette discipline dans les différentes compétitions internationales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66191

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11649

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2176